GOUR MEDICAL ANNONCE LE LANCEMENT D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AFIN DE FIN
ANCER
LA COMMERCIALISATION DE SES PREMIERS PRODUITS
A BASE DE CANNABIDIOL (CBD)

- Prix de souscription unitaire : 0,80 € par action

- Période de souscription : du 1er février au 8 février 2019 inclus

- Augmentation de capital par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription correspondant à une levée de fonds d
'
un montant global de
80.000
€
,
pouvant être porté
à
92.000
€
en
cas d
'
exercice de la clause de surallocation

- Engagements de souscription à hauteur de 80.000 €, soit 100 % de la levée de fonds envisagée

- Titres éligibles au PEA-PME

Paris (France), le 31 janvier 2019 - GOUR MEDICAL (CH0342399851 - MLGML / Eligible PEA-PME) , société spécialisée dans le développement et la commercialisation de solutions vétérinaires innovantes pour les animaux de compagnie
senior
,
annonce le lancement d'une augmentation de capital en numéraire
par placement privé
avec
suppression
du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires
,
représentant une levée de fonds d'un montant initial de
8
0.000
€
pouvant être porté à un maximum de
92.0
00
€
.

La présente augmentation de capital a pour objectif principal de soutenir le financement des

activités de développement et de commercialisation de la Société en matière de produits nutraceutiques pour les animaux de compagnie
, et le financement des dépenses de marketing pour la promotion des produits et services associés à ces nouveaux vecteurs de développement.

Serge GOLDNER, Directeur Général de GOUR MEDICAL, déclare : « GOUR MEDICAL a entamé début 2018 un virage stratégique majeur
. Ce
recentrage nous permet d
'
avancer de façon accélérée sur la mise au point et la finalisation de notre gamme de compléments alimentaires pour les animaux de compagnie senior, avec pour ambition de devenir un acteur de référence pour les traitements innovants de la douleur et de l
'
amélioration de la qualité de vie, et de viser un lancement commercial au
premier semestre
201
9
.
»

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

L'INNOVATION AU COEUR DE NOTRE MODELE

Il n'existe pas en France à l'heure actuelle de traitements basés sur le cannabidiol pour les animaux de compagnie. Les vertus thérapeutiques scientifiquement prouvées des cannabinoïdes trouvent depuis plusieurs années des applications en santé humaine, et des acteurs commencent à apparaître en santé animale dans les pays les plus en pointe (Etats-Unis,
Canada,
Israël, Suisse). Le positionnement de GOUR MEDICAL répond parfaitement aux caractéristiques propres à une innovation
forte
, à même de
faire sensiblement évoluer
l
'
approche vétérinaire actuelle sur le traitement des pathologies liées au vieillissement des animaux de compagnie (douleurs chroniques, arthrose, stress, anxiété, troubles du comportement
, soins de support de fin de vie
).

UN MARCHE IDENTIFIE, PROFOND, EN PLEINE EFFERVESCENCE

La population des principaux animaux de compagnie (chiens et chats) est aujourd'hui estimée en France à 20 millions d
'
individus (7 millions de chiens, 13 millions de chats). La tranche senior, qui représente 30% de la population totale, est médicalisée à 70%, un taux révélateur de l
'
attention que portent les propriétaires au bien-être et à la santé de leurs animaux, considéré comme un membre de la famille à part entière, et par ailleurs corroboré par les dépenses moyennes annuelles qu

'
ils y consacrent, soit environ 800
€
pour un chien, et 600
€
pour un chat. La croissance de cette population est par ailleurs tirée par l
'
allongement de l
'
espérance de vie humaine (6 années gagnées entre 1990 et 2013) et animale (une durée de vie allongée d
'
environ 20% entre 2002 et 2012 pour les chiens et les chats). En 201
6
, le marché des médicaments vétérinaires représente 8
4
4 M
€
en France, et 1,2 Md
€
à l
'
exportation, en constante croissance.
À
titre d
'
exemple et à l
'
échelle mondiale, le marché de la dermatite
atopique
est estimé à 400 M
€
et celui de l
'
ostéo-arthrose à plus de 600 M
€
. Ce potentiel n
'
échappe pas aux stratégies développées par les principales pharmas vétérinaires internationales, et favorise depuis 2016 l
'
émergence des acteurs proposant des compléments alimentaires et des thérapies basés sur le cannabidiol
à destination des animaux de compagnie.

DES PRODUITS RELEVANT DE LA REGLEMENTATION SUR LES COMPLEMENTS ALIMENTAIRES

Les solutions développées par GOUR MEDICAL sont dépourvues de tous effets psychotropes, car leur teneur en tétrahydrocannabinol (THC), un des principes actifs du cannabis, est inférieure à 0,2%. Leur commercialisation relève exclusivement de la réglementation propre aux compléments alimentaires.

LE CANNABIDIOL, UNE EFFICACITE AUJOURD'HUI SCIENTIFIQUEMENT PROUVEE ET RECONNUE EN SANTE HUMAINE

L'utilisation du chanvre industriel à des fins thérapeutiques en santé humaine est aujourd'hui répandue et ses multiples propriétés (analgésiques, anti-inflammatoires, antalgiques, anxiolytiques, pour ne citer que les plus connues) sont exploitées par l'industrie pharmaceutique en appui des traitements de la douleur et des soins de support de fin

de vie (oncologie, VIH, sclérose en plaques,
...
) dans 25 pays, dont la France.

UN MANAGEMENT EXPERT EN DOULEUR ANIMALE, BENEFICIANT D'UN ACCES FACILITE AUX AVANCEES DU CANNABIS MEDICINAL EN ISRAEL

Le Comité Exécutif de GOUR MEDICAL est composé d'experts de haut niveau engagés et expérimentés, partageant une même ambition, celle de permettre aux animaux de compagnie senior de bénéficier des progrès de la santé humaine et de vivre plus longtemps en meilleure santé. Il réunit les compétences couvrant l
'
ensemble de la chaîne de valeur, du développement à la vente de compléments alimentaires et de solutions thérapeutiques vétérinaires. Le management de GOUR
MEDICAL bénéficie en outre de l
'
expertise médicale, agronomique et technologique liée au cannabis médicinal en Israël, pays en pointe dans la recherche et le développement dans ce domaine.

MODALITES DE L'OPERATION

Cadre juridique de l'opération :

L'assemblée générale extraordinaire du 16 février 2018, dans sa troisième résolution, a délégué s
a compétence
au Conseil d'administration
,
avec faculté de subdélégation au Directeur Général, pour décider l
'
émission d
'
actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS)
sans indication de bénéficiaires par placement privé
auprès d
'
investisseurs qualifiés ou d
'
un cercle restreint d
'
investisseurs dans la limite de 20% du capital par an
,
et d'augmenter
le nombre de titres émis dans la limite
de 15%
de l
'
émission initiale dans un délai de 30 jours calendaires en cas
de demandes excédentaires.

Le Directeur Général, en vertu de la délégation de pouvoirs conféré par le conseil d'administrati on de la Société le
30
janvier 2019,
a décidé d
'
en faire usage pour arrêter les modalités de l
'
opération d
'

émission de titres, et d
'
augmenter le cas échéant le nombre de titres émis dans la limite de 15%
de l
'
émission initiale
.

Nombre d'actions nouvelles à émettre :

100.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,09 € chacune.

En fonction de l'importance de la demande, le Directeur Général de la Société pourra décider d'augmenter le nombre initial d'actions nouvelles à émettre dans la limite de 15%, pour le porter de 100.000 actions nouvelles à un maximum de
115.000
actions nouvelles, dans le cadre de l'exercice de la clause de surallocation. Cette clause de surallocation prévue à la
4
ème résolution de l'assemblée générale est fondée sur les dispositions de l'article L 225-135-1 et R.225-18
du Code de commerce.

Prix de souscription des actions nouvelles :

Le prix unitaire par action, fixé à 0,80 €, prime d'émission incluse, sera à libérer intégralement en numéraire (par versement en espèces ou compensation de créance)
,
ce qui correspond à une décote de
36
,5
%
par rapport au dernier cours de l
'
action de la Société sur le marché Euronext Access Paris précédant la décision,

conformément à la délégation de compétence conférée par l
'
Assemblée et la délégation de pouvoirs conférée par le conseil d
'
administration
.

Montant brut de l'opération :

80.000 € pouvant être porté à un maximum de 92.000 € en cas d'exercice intégral de la clause de surallocation .

Période de souscription :

La période de souscription s'étend du 1er février 2019 au 8 février 2019 inclus.

Intentions de souscription :

A ce jour, la somme des engagements de souscription reçus s'élève à 80.000 € soit 100 % du montant de l'augmentation de capital à libérer en numéraire
.

Avertissements :

La présente émission ne donnera pas lieu à un Prospectus visé par l'AMF.

Un communiqué sur le résultat définitif de l'émission sera publié, comprenant notamment le montant émis, la dilution et la nouvelle répartition du capital

au plus tard le
9
février 2019.

Prochaine publication :

9 février 2019 : Résultats de l'augmentation de capital

À propos de Gour Medical

GOUR MEDICAL est une société spécialisée dans le développement et la commercialisation de solutions vétérinaires innovantes pour le traitement des principales pathologies liées au vieillissement des animaux de compagnie. Son positionnement unique repose notamment sur l'utilisation de molécules et de nutraceutiques aux vertus thérapeutiques démontrées et des formes galéniques nouvelles. Son premier produit en voie de commercialisation vise la gestion long terme de la douleur, notamment de l
'
arthrose grâce à une formulation basée sur un extrait naturel de chanvre sans effet psychoactif.

GOUR MEDICAL est cotée sur Euronext Access Paris (CH0342399851 - MLGML). Les actions sont éligibles au PEA-PME.